Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20240708-116_2024-DE

OBSERVATION TOURISTIQUE - DONNÉES ORANGE FLUX VISION TOURISME

CONVENTION DE PARTENARIAT

Etablie en deux exemplaires, dont l'un sera retourné à l'organisme partenaire après signature par la Présidente de l'ADT89.

Entre les soussignés :

- L'Agence de Développement Touristique et Relais Territorial des OT de l'Yonne – 16-18, boulevard de la Marne – 89000 AUXERRE, dénommée ci-après « Yonne Tourisme »

Et

- La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre – 4, rue Colette – 89130 TOUCY

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20240708-116_2024-DE

Préambule

Dans le cadre de l'Observatoire Touristique Départemental, en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme BFC, Yonne Tourisme dispose depuis 2019 de l'outil Flux Vision Tourisme. Ce dispositif d'observation innovant développé par Orange et co-construit avec ADN Tourisme (fédération des organismes institutionnels du tourisme) permet un suivi régulier et une analyse approfondie des flux de visiteurs sur une zone donnée à partir d'informations issues du réseau de téléphonie mobile. Flux Vision Tourisme a été développé en accord avec la CNIL grâce à une anonymisation des données collectées.

En 2024, Yonne Tourisme, en accord avec le Département, a fait le choix de souscrire les données issues de l'outil Orange Flux Vision Tourisme pour les 14 EPCI de l'Yonne, en complément de la zone départementale afin de disposer de données d'observation à l'échelle de territoires et de mettre à disposition des EPCI/OT les données brutes acquises, contre participation financière.

Article 1 – Objet

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre et Yonne Tourisme et la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le cadre de la souscription de données issues des flux de téléphonie mobile auprès d'Orange Business Services sur le Territoire de l'Yonne.

Article 2 – Engagement des parties

Yonne Tourisme s'engage, via le Comité Régional du Tourisme (CRT), à souscrire auprès d'Orange Business Services les données issues de l'outil Orange Flux Vision Tourisme pour la zone « EPCI de Puisaye Forterre » pour l'année 2024 et à transmettre les données brutes à la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre ainsi qu'à l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre (envoi bimestriel).

Pour un bon usage des données, Yonne Tourisme transmet à la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre et à l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre une boîte à outils regroupant les supports Orange liés à l'utilisation des données issues de l'outils Flux Vision Tourisme (manuel d'utilisation, guide de communication,…). Un accompagnement de Yonne Tourisme dans le traitement des données sera également mis en place.

La participation financière de la Communauté de Communes de Communes de Puisaye-Forterre est de **2 000,00 euros TTC** (facturation en juin).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20240708-116_2024-DE

Article 3 – Dispositions particulières

En cas de problème technique du fait de l'opérateur Orange (problème de livraison des données, problème de captage, etc…), Yonne Tourisme et le Comité Régional du Tourisme (client direct d'Orange) ne pourront être tenus pour responsable.

Article 4 – Durée de la convention

La convention prend effet au 1er janvier 2024.
Elle expirera au rendu final des résultats des mois de novembre et décembre 2024.

Fait à Auxerre, en double exemplaires
Le 02 mai 2024

Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI
Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

Isabelle FROMENT-MEURICE
Présidente de l'Agence de Développement et Relais Territorial Des OT de l'Yonne